

2023-3454
2023-12-21

This label has been updated according to the re-evaluation decision of Pyrethrins RVD2023-06. While users are encouraged to follow this updated label immediately, the previously approved label is valid until “02/03/2025” in accordance with the phase out period set out in RVD2023-06. This previously approved label will be provided upon request by emailing hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. In your email please include the product name and Registration number of the label you are requesting.

2023-3454

2023-12-21

KONK FOAM INSECTICIDE II

PRESSURIZED CONTACT & RESIDUAL CRACK, CREVICE INSECTICIDE SPRAY FOAM

For Indoor Use to Control Spiders, Sowbugs, Earwigs, Cockroaches, Crickets, Millipedes, Silverfish, Ants, Fleas, Carpet beetles, Brown Dog Ticks.

For Outdoor Use on ant hills around buildings to Control Ants

For Outdoor use to Control Wasps, Yellow Jackets and Hornets In Their Nests.

DOMESTIC

ACTIVE INGREDIENT:

Pyrethrins 0.050 %

N-octyl bicycloheptene dicarboximide 0.250 %

Permethrin 0.200 %

REG. NO. 32617 P.C.P. ACT

NET CONTENTS 100-600 g

CAUTION

EXPLOSIVE

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

READ THE LABEL BEFORE USING

Acuity Holdings Inc 11627 – 178

Street

Edmonton, AB T5S 1N6

877 428 9937

2023-3454

2023-12-21

DIRECTIONS FOR USE:

SHAKE WELL BEFORE USE. [Remove protective cap and insert [applicator wand/extension tube/wand/applicator] into spray nozzle before using.] [Wait approx. 30 seconds [before spraying] [to allow formula to [settle][/][[equilibrate]] [& for optimal stream].

For use indoors as a crack and crevice treatment to control ants, spiders, sowbugs, earwigs, cockroaches, crickets, millipedes, silverfish, fleas, carpet beetles and brown dog ticks. KONK FOAM INSECTICIDE II can also be used outdoors to control ants in cracks and crevices and outdoors to control wasps, yellow jackets and hornets in their nests.

Within the specified use location, to enhance effectiveness of this product, apply directly to the listed pests where possible. When applied indoors, good sanitary practices should be maintained to prevent re-infestation.

The application of this product to vinyl and aluminum siding (particularly lightly colored, aged, weathered or otherwise damaged) may result in staining, bleaching or discoloration. Factors such as extreme heat and direct sunlight can promote damage. Always pre-test a small inconspicuous area to be treated for colour fastness and staining. Evaluate 30 minutes after test application for potential staining. Regardless of the test results, DO NOT apply to vinyl or aluminum siding while exposed to direct sunlight or during the heat of the day. (DO NOT apply to tapestries, wall paper or similar materials that may be stained).

FOR INDOOR USE AT BUILDINGS:

How to Apply

DO NOT APPLY AS A SPACE SPRAY, PERIMETER OR BROADCAST TREATMENT. Apply as an indoor crack and crevice treatment only. Crack and crevice is an application directly into narrow openings on the surface of the structure. It does not include the treatment of exposed surfaces. Narrow openings typically occur at expansion joints, utility entry points and along baseboards and mouldings.

To Control Ants, Carpet Beetles, Cockroaches, Crickets, Earwigs, Millipedes, Sowbugs, Spiders and Silverfish: Thoroughly treat indoor building surfaces in hard to reach areas including, cracks, crevices in walls, floors and ceilings; along and behind baseboards; around water pipes and tanks; walls behind and floors beneath appliances (e.g., refrigerators and stoves) and furniture (drawers, cabinets and storage units); around sinks, drains and pipes, around interior foundations; garbage containers; localized areas of floors and floor coverings; and points of entry (e.g., around windows and doors). **DO NOT** exceed 9 seconds per m². Treatment must only be repeated after 7 days if pest problem persists or reoccurs.

To Control Fleas and Brown Dog Ticks:

DO NOT apply to pet bedding, furniture, mattresses, linens, toys or clothing. **DO NOT SPRAY PETS WITH THIS PRODUCT.** Only treat pets with products specifically registered for use on that type of pet. Apply to indoor building surfaces, including cracks and crevices in walls and floors, along and behind baseboards, window and door frames, and localized areas of floor and floor coverings. For effective flea and tick control indoors, clean any area used by the pet. Cleaning the areas includes vacuuming floors, carpets, furniture, etc. (discard vacuum bag after use) and washing the pet's bedding, living quarters, and surrounding area. **DO NOT** exceed 9

2023-3454

2023-12-21

seconds per m². Treatment must only be repeated after 7 days if pest problem persists or reoccurs.

Outdoor Use:

FOR OUTDOOR USE ON ANT HILLS:

For the control of ants, gently insert the (wand or applicator wand or extension tube) as far as possible into cracks and crevices in driveways, patios, sidewalks, or interlocking brick where ants hide. (Pull or Push or Depress) (trigger or nozzle) and allow foam to fill the area.

Stop spraying when the foam comes back out the crack or crevice. For best results, treat all cracks and crevices in the area where ants are found. (denotes alternative text) **DO NOT** exceed 9 seconds per m². Treatment must only be repeated after 7 days if pest problem persists or reoccurs.

To Control Wasps, Hornets & Yellow Jackets In Their Nests:

The best time to apply the product to nests is in late evening or early morning, during cooler temperatures, and when most insects are at rest inside the nest. Observe for little activity around the nest opening. **DO NOT** stand directly under the nest. Treated insects may fall out of the nest and die. Apply only if there is little to no wind or breeze. From a distance of 2 to 2.5 m, with any light wind or breeze coming from behind, point actuator button with or without the applicator in the direction of the insect nest. Depress trigger, and continue spraying until the opening of the nest is completely covered with the insecticide foam. Because the insects will now be unable to leave the nest, insert the applicator into the nest opening and fill the nest space (or void where nest is located) with the insecticide foam. Wait at least 48 hours or until no signs of activity before removing the nest. **DO NOT** exceed 9 seconds per m². Treatment must only be repeated after 7 days if pest problem persists or reoccurs.

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. May be harmful if swallowed, inhaled or absorbed through skin. Avoid contact with skin, eyes and clothing. Avoid breathing spray mist.

Wash thoroughly with soap and warm water after using. Cover fish bowls when spraying. **DO NOT** contaminate animal feeding areas. Contents under pressure. **DO NOT** place in hot water or near radiators, stoves or other sources of heat. **DO NOT** store or use above 50°C as container may burst. **DO NOT** puncture or incinerate container or spray near open flame or spark, or while smoking.

Use Limitations for All Uses:

- DO NOT apply to any body of water.
- DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.
- Avoid application of this product when winds are gusty.
- DO NOT apply to surfaces that may come into contact with food/feed. Cover or remove all food/feed. Cover all food/feed processing surfaces, equipment and utensils or thoroughly wash following treatment. Any food/feed accidentally contaminated with spray solution must be discarded.
- DO NOT apply when people or pets are present.
- DO NOT allow people or pets to enter treated areas until sprays have dried.
- DO NOT allow spray to drip or allow drift onto non-target surfaces.
- DO NOT apply to people, pets, livestock or sources of electricity.
- DO NOT apply to mattresses, linens, toys, or clothing.

2023-3454
2023-12-21

- **DO NOT** apply to overhead areas or in confined spaces (for example, indoors in attics, crawlspaces, small storage rooms, closets and outdoors in eaves, soffits (except when using to control wasps/hornets/yellow jackets in their nests)).
- When applied indoors, ventilate treated areas after application by opening windows and doors or using fans where required to aid in the circulation of air.
- When applied outdoors: **DO NOT** apply in areas where plants are grown for food or feed (e.g., vegetables, fruit, herbs). Avoid spraying vegetation and non-target structural surfaces. Hose off any plants or non-target structural surfaces that are contacted with foam with water.
- When applied outdoors to the exterior surfaces of buildings and on listed structures: **DO NOT** treat soil, turf or other plants adjacent to the treatment site.

FIRST AID: IF ON SKIN OR CLOTHING, Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. **IF IN EYES,** Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. **IF SWALLOWED,** Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give any liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Skin exposure may cause transient sensations (tingling, burning, itching, numbness). Other symptoms of exposure could include respiratory effects (such as cough, respiratory irritation, or shortness of breath), nausea, headache or dizziness. This product contains petroleum distillates. Vomiting may cause aspiration pneumonia. Treat symptomatically.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS: Toxic to aquatic organisms. Toxic to bees. Avoid application around blooming plants. If applications must be made during the blooming period, restrict applications to evening when most bees are not foraging. For the treatment of stinging insect nests, this product is intended for use on yellow jackets, hornets and wasps only. Toxic to beneficial arthropods (which may include predatory and parasitic insects, spiders, and mites). Minimize exposure to non-target areas.

STORAGE:

Store this product away from food or feed.

DISPOSAL: When container is empty, press button to release all pressure. **DO NOT** puncture or incinerate. **DO NOT** reuse the empty containers. Dispose in household garbage. Unused or partially used products should be disposed at provincially or municipally designated hazardous waste disposal sites.

2023-3454
2023-12-21

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au « 02/03/2025 », conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-3454
2023-12-21

KONK MOUSSE INSECTICIDE II

INSECTICIDE RÉSIDUEL ET DE CONTACT POUR FENTES ET FISSURES PULVÉRISATION EN MOUSSE SOUS PRESSION

Pour usage intérieur dans les bâtiments pour contrôler Fourmis, Tiques sanguines, Anthrène des tapis, Blattes, Grillons, Perce-oreilles, Puces, Millipèdes, Cloportes communs, Araignées, Lépismes argentés.

Pour usage extérieur sur les fourmilières autour des bâtiments pour contrôler les Fourmis

Pour usage extérieur pour lutter contre les guêpes, les frelons et les guêpes jaunes dans leurs nids.

DOMESTIQUE

PRINCIPE ACTIF :

Pyréthrine	0,050 %
Dicarboximide de N-octylbicycloheptène	0,250 %
Perméthrine	0,200 %

NO. D'HOMOL. 32617 LOI P.A.

CONTENU NET : 100-600g

ATTENTION



RISQUE D'EXPLOSION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Acuity Holdings Inc 11627 – 178
Street
Edmonton, AB T5S 1N6
877 428 9937

MODE D'EMPLOI :

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI. [Enlever le capuchon protecteur et insérer [le tube applicateur /le tube d'extension/tube/applicateur] dans la buse de pulvérisation avant l'usage.] [Attendre environ 30 secondes [avant la pulvérisation] [pour permettre le formule de régler][/[d'équilibrer]] [et pour flux optimale].

Pour usage à l'intérieur comme traitement de fentes et fissures pour supprimer les fourmis, araignées, cloportes, perce-oreilles, blattes, grillons, millipèdes, lépismes argentés, puces, anthrènes des tapis et tiques sanguines. **KONK MOUSSE INSECTICIDE II** peut également être utilisée à l'extérieur pour supprimer les fourmis dans les fentes et fissures et pour lutter contre les guêpes, les frelons et les guêpes jaunes dans leurs nids.

Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles listés dans la mesure du possible. Lorsque ce produit est utilisé à l'intérieur, observer bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

L'application de ce produit sur un bardage en vinyle ou en aluminium (surtout s'il est de couleur pâle, à prît de l'âge, a été exposé longtemps aux intempéries ou est endommagé) peut provoquer des taches, des blanchissements ou de la décoloration. Des facteurs tels que la chaleur extrême et la lumière directe du soleil peuvent favoriser les dommages. Toujours traiter au préalable une petite surface peu apparente pour vérifier la solidité de la couleur et la résistance aux taches. Vérifier 30 minutes plus tard pour la présence de taches. **NE PAS** appliquer sur du bardage en vinyle ou en aluminium lorsque celui-ci est directement exposé au soleil ou lors de la chaleur du jour. (**NE PAS** appliquer sur des tapisseries, papiers peints ou des matériaux semblables qui pourraient se tacher).

POUR USAGE INTÉRIEUR DANS LES BÂTIMENTS:

Comment appliquer

NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT, TRAITEMENT DE PÉRIMÈTRE OU TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ. Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement des fissures et des crevasses à l'intérieur. Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures.

Pour contrôler les fourmis, les anthrènes des tapis, les blattes, les grillons, les perce-oreilles, les millipèdes, les cloportes communs, les araignées et les lépismes argentés :

Traiter soigneusement les surfaces intérieures des bâtiments dans les endroits difficiles d'accès, y compris les fissures, les crevasses dans les murs, des murs, des planchers et des plafonds; le long et derrière les plinthes; autour des tuyaux et des réservoirs d'eau; les murs derrière et les planchers sous les appareils électroménagers (p.ex. les réfrigérateurs et les cuisinières) et les meubles (tiroirs, armoires et meubles de rangement); autour des éviers, des drains et des tuyaux, autour des fondations intérieures; les conteneurs à ordures; les zones localisées des planchers et des couvre-planchers; et les points d'entrée (par exemple, autour des fenêtres et des portes). **NE PAS** dépasser 9 secondes par m². Le traitement ne doit être répété qu'après 7 jours si le problème persiste ou réapparaît.

Pour contrôler les puces et les tiques sanguines :

NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Appliquer sur les surfaces internes des bâtiments, y compris les fissures et les crevasses dans les murs et les planchers, le long des plinthes et derrière celles-ci, autour des cadres de porte et de fenêtre, et en traitement localisé sur les planchers et les revêtements de sol. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par un animal de compagnie. Cela comprend passer à l'aspirateur les sols, les tapis et les meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et laver les endroits où l'animal se couche et vit, ainsi que les lieux adjacents. **NE PAS** dépasser 9 secondes par m². Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Usage à l'extérieur :

POUR USAGE EXTÉRIEUR SUR LES FOURMILIÈRES :

Pour contrôler les fourmis, insérer doucement le (tube ou le tube de l'applicateur ou le tube d'extension) aussi loin que possible dans les fentes et fissures des voies d'accès, patios, trottoirs ou pavé autobloquant où se cachent les fourmis. (Tirer ou Pousser ou Appuyer) (la gâchette ou la buse) et laisser la mousse remplir l'espace. Arrêter de vaporiser lorsque la mousse ressort de la fente ou de la fissure. Pour de meilleurs résultats, traiter toutes les fentes et fissures là où se trouvent les fourmis. **NE PAS** dépasser 9 secondes par m². Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

(denotes alternative text)

POUR LUTTER CONTRE LES GUÊPES LES FRELONS ET LES GUÊPES

JAUNES DANS LEURS NIDS. Il est conseillé d'appliquer le produit tard le soir ou tôt le matin, lorsque les températures sont plus fraîches et que la plupart des insectes sont au repos à l'intérieur du nid. Observer autour de l'ouverture du nid pour vérifier que les insectes sont peu actifs. **NE PAS** se tenir directement sous le nid. Les insectes traités peuvent tomber du nid et mourir. Ne pulvériser que si l'air est calme. Se tenir à une distance de 2 à 2,5 mètres, en se plaçant dos à toute brise ou à tout vent léger, et diriger le bouton du diffuseur, avec ou sans l'applicateur, en direction du nid d'insectes. Appuyer sur la gâchette et pulvériser jusqu'à ce que l'ouverture du nid soit entièrement recouverte de mousse insecticide. Comme les insectes seront alors incapables de quitter le nid, insérer l'applicateur dans l'ouverture du nid et remplir le nid (ou la cavité où se trouve le nid) de mousse insecticide. Attendre au moins 48 heures ou jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de signe d'activité avant de retirer le nid. **NE PAS** dépasser 9 secondes par m². Le traitement ne doit être répété qu'après 7 jours si le problème persiste ou réapparaît.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut-être nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler la pulvérisation du produit. Se

laver soigneusement à l'eau chaude et au savon après chaque utilisation. Couvrir les aquariums lors de la pulvérisation. Ne pas contaminer les endroits où l'on nourrit les animaux. Contenu sous pression. Ne pas conserver ou utiliser à des températures dépassant 50° C car le contenant peut exploser. **NE PAS** perforer ou incinérer le contenant ou pulvériser à proximité d'une flamme nue ou d'une étincelle, ou en fumant.

Limitations d'utilisation pour toutes les utilisations :

- NE JAMAIS appliquer sur un plan d'eau.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.
- NE PAS appliquer sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés à la consommation humaine ou animale, ou les sortir de la zone à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé accidentellement par la solution pulvérisée.
- NE PAS appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents.
- NE PAS permettre aux personnes, aux animaux de compagnie ou aux animaux d'élevage de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.
- NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.
- NE PAS appliquer sur des personnes, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou des sources d'électricité.
- NE PAS appliquer sur les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements.
- NE PAS appliquer au dessus de la tête ni dans les endroits confinés (p. ex. greniers, vides sanitaires, petites salles de rangement, placards, avant-toits et soffites, sauf pour lutter contre les guêpes, les frelons et les guêpes jaunes dans leurs nids).
- Utilisation à l'intérieur : aérer les sites après le traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air.
- Lorsqu'appliqué à l'extérieur: NE PAS appliquer dans des zones de culture d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale (p. ex. légumes, fruits, fines herbes). Éviter de pulvériser sur les végétaux et sur les surfaces des structures non ciblées. Nettoyer au jet d'eau toute plante ou surface de structure non ciblée qui entre en contact avec le produit la mousse.
- Lorsqu'appliqué à l'extérieur sur les surfaces extérieures des bâtiments et sur les structures listées: NE PAS traiter le sol, les surfaces gazonnées ou d'autres formes de végétation à proximité des structures.

PREMIERS SOINS : SI EN CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VETEMENTS, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **SI EN CONTACT AVEC LES YEUX,** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **SI AVALÉ,** Appeler un centre anti-poison ou un médecin

2023-3454
2023-12-21

immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée.

Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les abeilles. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Pour le traitement des nids d'insectes piqueurs, ce produit sert uniquement à la lutte contre les guêpes jaunes, les frelons et les guêpes. Toxique pour les arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible l'exposition des zones non ciblées.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les autres symptômes d'exposition peuvent comprendre des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des céphalées ou des étourdissements. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement risque d'entraîner une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE:

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

2023-3454
2023-12-21

ÉLIMINATION: Lorsque le contenant est vide, appuyer sur le bouton pour éliminer toute pression. **NE PAS** perforer ou incinérer. **NE PAS** réutiliser les contenants vides. Jeter avec les ordures ménagères. Les produits non utilisés ou partiellement utilisés doivent être éliminés dans des sites d'élimination des déchets dangereux désignés par la province ou la municipalité.